



Prime esuipe de nuit

Par lolo35

Bonjours je suis salarie en Cdi depuis 9 ans et travailleur de nuit avec la meme encieneté il existait a mon integration dans l'entreprise une prime d'equipe de nuit que quelque personne persevaient soit 15% de majoration du taux horaire en plus de la majoration de nuit de 25% mais moi ainsi que tous les salariés enbaucher par la suite non percue cette prime d'equipe de 15% alors que dans le meme temp cette prime continuais d'etre percue par d'autre et ceut jusqu'à il y a 2 mois ou le patron a generaliser cette prime mais quand est il de toute les annees pendant les quelles cette discrimination de remuneration as perdurer soit pour moi 9 années at de mes collegues dans la même situation

Par chamce

"La prime d'équipe/de nuit

***Cette prime d'équipe/de nuit est celle payée en raison d'un travail en équipe ou de nuit"

***En général, le montant de la prime est proportionnel au nombre d'heures effectuées. Exemple : un salarié va bénéficier d'une prime de 0,90 ? par heure de travail de nuit effectué. Pour un salarié de nuit ayant travaillé 150 heures dans le mois, le montant de la prime de nuit est de : $150 \times 0,90 \text{ ?} = 135 \text{ ?}$."